Pour définition critique de « Développement durable »

Doc 1 OLIVIER LAZZAROTTI, aux horizons du monde, durable et habitable ? revue des deux mondes, 2007

Le développement durable, tel qu'il est annoncé par le manifeste du docteur Brundtland (1987), coordonne un ensemble de données portant sur le passé et le présent. Il peut alors dresser le tableau d'un seul futur pour la Terre, inspiré d'une série d'injonctions d'ordre politique, social et moral. « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. » Qui pourrait être contre ? Se construit ainsi un vibrant discours dont la lecture donne le sentiment que les vérités comptent peut-être moins que la signification d'ensemble qu'il vise à proposer de l'époque présente. C'est pourquoi nous considérerons le développement durable comme une idéologie (1).

Celle-ci comble, sans doute, le vide laissé par les précédentes, à la suite en particulier de l'effondrement du mur de Berlin.

Doc 1 : la définition de S. Brunet (bio à chercher) sur hypergéo

Le développement durable est pour l'économiste Catherine Aubertin « l'ambition normative d'écologiser et d'humaniser l'économie », c'est-à-dire de concilier la croissance économique avec des préoccupations sociales et surtout environnementales, qui permettent de préserver l'avenir et de mettre en œuvre un développement respectueux des **ressources** naturelles et des écosystèmes. Le développement durable garantit donc l'efficacité économique en la justifiant par des finalités sociales tout en assurant sa pérennité par le refus des externalités négatives.

Dès les années 1970, au moment de l'apogée de la croissance démographique des pays en développement et de l'essoufflement des Trente Glorieuses, apparaissent les premières préoccupations relatives à ce qu'on appelle encore l'éco-développement : le PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement) est créé en 1972, année où se tient à Stockholm le premier Sommet de la **Terre**.
La première occurrence du terme apparaît dans un rapport produit en 1980 à l'initiative du PNUE, de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature, créée en 1947) et du WWF (plus grande ONG environnementale mondiale, née en 1961) intitulé La stratégie mondiale de la conservation, sous-titre : pour une conservation des ressources naturelles au service du développement durable. En 1984, les Nations Unies créent une commission internationale chargée de réfléchir à l'impact des activités humaines sur la planète. Les « catastrophes industrielles » semblent se multiplier : naufrage de l'Amoco Cadiz en

Bretagne en 1978, fuites de dioxine à Seveso en Italie en 1979, explosion de l'usine de pesticides d'Union Carbide à Bhopal en 1984, de la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986….Les organisations écologiques dénoncent aussi la déforestation accélérée de la forêt amazonienne, les pluies acides en Europe du Nord, le trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre, l'avancée des déserts et la pollution massive engendrée par les activités industrielles d'un Sud peu regardant sur les normes environnementales au nom de la priorité donnée au développement économique.

Une idéologie désormais universelle

Cette commission aboutit en 1987 au Rapport Brundtland, du nom d'une ancienne première ministre norvégienne. Il donne la première définition officielle du développement durable : « le développement durable est un **« développement »** qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Si le rapport Brundtland évoque la nécessité de partager la croissance mondiale avec les plus défavorisés et de réduire les inégalités, il insiste surtout sur le fait que les activités humaines menacent la Terre : les ennemis majeurs pour l'avenir de la « planète » que le rapport désigne sont les changements climatiques dus à l'accumulation de gaz dits à effet de serre et les atteintes à la couche d'ozone attribuées aux produits fluoro-chlorés. Les Nations Unies créent en 1988 le GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat) dont le mandat est d'étudier la responsabilité de l'homme dans le changement climatique.
Avec le rapport Brundtland, deux idées force de l'écologie font leur entrée officielle sur la scène internationale :

- 1) la première priorité doit être de préserver de la planète, donc adopter des modes de production plus respectueux de l'**environnement** ;
- 2) le mode de vie et de consommation de l'**Occident** ne peut pas être étendu au reste du monde sans menacer gravement l'avenir de la terre.

La décennie suivante voit cette conviction s'imposer. La Commission préconise en effet que se tienne dans les années à venir un grand « Sommet de la Terre » où les préoccupations du développement durable puissent être exprimées officiellement, à l'**« échelle »** de l'ensemble des nations. C'est le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement, en juin 1992, le premier grand sommet de l'après guerre froide.

Une nouvelle vision du monde, de nouveaux acteurs

A côté des acteurs diplomatiques classiques, Etats et institutions, les mouvements issus de la société civile jouent pour la première fois un rôle essentiel. L'utilisation nouvelle d'Internet commence à permettre aux ONG de se constituer en **réseaux** et de lancer des mots d'ordre fédérateurs. A Rio, les ONG environnementales font de la question du réchauffement climatique et des gaz à effet de serre un des sujets de discussion principaux des négociations, suscitant la colère des pays en développement.
A l'issue de la conférence, 173 chefs d'Etat adoptent l'Agenda 21 (21 pour XXIe siècle) recueil de 27 engagements pour le développement durable, qui doit être décliné au niveau des **territoires** en « Agendas 21 locaux ». Tous les pays s'engagent à adopter une stratégie nationale de développement durable avant 1995. Le réchauffement climatique, la biodiversité et la désertification (ultérieure en réalité mais considérée comme émanant de Rio) sont l'objet de conventions internationales. Une déclaration sur les forêts est aussi adoptée. Ces orientations écologiques expliquent l'extrême réticence des pays en développement face au concept du développement durable, qu'ils perçoivent comme une machine de guerre dirigée contre leur croissance économique.
Pourtant, le développement durable se donne pour but de concilier l'économie (produire plus mais au service du plus grand nombre), le social (répartir mieux, lutter contre la pauvreté) et le respect de l'environnement (préserver l'avenir et les conditions de vie des générations futures). Une quatrième composante, transversale celle-ci, est celle de la solidarité entre les générations, présentes et futures.

Démocratie participative, mise en œuvre du principe de précaution et prise en compte croissante des questions environnementales dans les politiques d'**aménagement** du territoire sont les grandes caractéristiques du développement durable, devenu un mot d'ordre international, y compris pour les pays du **Sud**, qui y voient un moyen d'exiger des pays du Nord, qui les ont précédés dans le développement industriel, le paiement d'une dette écologique.

Des priorités environnementales mais une obsession : la croissance économique

Au moment où va se tenir en juin 2012 à Rio le quatrième Sommet de la terre (après celui de Johannesburg en 2002) , on peut dire que les principaux champs de réflexion du développement durable tel que le définit la communauté internationale sont :

- la question de la gouvernance mondiale. Depuis les années 70 et la vision de la Terre de la lune s'est imposée la notion d'espace fini : les mesures prises à l'échelon local se reflètent forcément à l'échelon mondial. La France plaide pour une organisation mondiale de l'environnement
- la question du changement climatique, la communauté internationale a pris à Durban l'engagement (non contraignant) de limiter la hausse des températures terrestres à 2 ° par une action drastique contre les GES visant à maintenir la concentration de C02 de l'atmosphère en dessous de 450 ppm (380 aujourd'hui, 280 il y a un siècle), mais, dans les faits, la renégociation du Protocole de Kyoto piétine. Au-delà de l'action sur les causes du changement climatique (stratégies dites d'atténuation), on parle de plus en plus de la nécessité d'agir sur les conséquences en renforçant la résistance des territoires par des stratégies dites d'adaptation.
- la question de l'érosion de la biodiversité, avec la décision lors de la Conférence de Nagoya en 2010 de porter la part des aires protégées terrestres de 13 % aujourd'hui à 17 % d'ici 2020, celles des aires marines de 1 à 10 %.
- la question de l'**« énergie »**, le développement durable ayant mis l'accent sur la raréfaction des ressources fossiles et la nécessité de recourir à des énergies renouvelables
- enfin les questions relatives aux Biens publics mondiaux, dans le domaine de l'environnement (qualité de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi des **paysages**), comme dans celui du social (résorption des inégalités, justice et redistribution sociales, droit du travail, etc.)

Pour parvenir à ses fins, la communauté internationale tout comme les Etats nationaux peuvent choisir d'adopter de nouvelles normes, de créer une fiscalité écologique par des taxes, ou bien d'inciter aux comportements vertueux par la mise en place d'un marché (échanges de crédits carbone par exemple).
Très puissant dans les vingt ans qui ont suivi la fin de la Guerre froide, le développement durable semble aujourd'hui en perte d'influence, malgré les actions de lobbying des grandes ONG environnementales, en raison des préoccupations relatives à la crise économique et financière. Mais il reste toujours un mot d'ordre international dans les discours des pays du Nord comme dans celui des Emergents, qui y voient un moyen de conquérir de nouveaux marchés tout en allégeant leurs coûts de production, tandis qu'il prend figure de nouvelle rente pour les pays les plus pauvres, qui l'invoquent pour capter les crédits internationaux alloués aux nombreux fonds et mécanismes divers créés pour mettre en œuvre le développement durable, au point qu'on peut se demander si l'adaptation ne sera pas l'aide au développement du XXIe siècle. Dans la réalité cependant, la croissance économique reste toujours, pour les Etats, la priorité numéro 1, face au défi démographique et à la nécessité d'un développement humain mieux partagé.

Développement durable 4

Sustained (Sustainable) development, Nachhaltige Entwicklung

Cadre de débat politique et d'action publique, horizon programmatique, mettant en scène et en tension d'un côté la préoccupation d'un développement* équitable des sociétés*, de l'autre, la préservation de l'environnement* naturel.

Loin d'être la notion scientifique que certains voudraient y voir, le développement durable s'avère avant tout un ensemble de représentations qui structure le débat politique contemporain. Le cadre de référence pour l'action appelé « développement durable » inscrit la sphère des activités humaines dans un espace-temps élargi, celui de la planète considérée dans son devenir. Issu de la mobilisation écologique, qui a mis en évidence les impacts négatifs du développement sur le monde vivant et par effet-retour sur les sociétés, il comporte une dimension éthique centrale, s'attachant à un principe de justice élargi : il s'agit d'apporter des réponses aux déséquilibres sociaux planétaires (justice intra-générationnelle) et de transmettre aux générations futures un héritage naturel riche et diversifié (justice intergénérationnelle).

L'affirmation de ce nouveau *référentiel* peut aussi être expliquée par un argumentaire plus utilitariste : la reproductibilité des sociétés humaines n'est pas indépendante de celle des systèmes naturels. Il est peu probable que l'homme parvienne à s'affranchir dans un avenir proche des conditions de possibilité de la vie sur Terre. Or, les grands problèmes d'environnement menacent aujourd'hui ces conditions de vie : réduction de la couche d'ozone, risques d'un changement climatique abrupt, érosion ou épuisement des sols, émissions radioactives, eutrophisation des rivières ou des mers, baisse probable de la fertilité masculine.

Tout référentiel a une origine, qui ne saurait être rapportée en l'occurrence à un éden mythique. Cette origine est relative, définie au cas par cas en fonction de la nature des problèmes et de l'accord sur des seuils provisoires, résultant de négociations mettant en jeu les connaissances et incertitudes scientifiques, la

nature et la portée des dégâts avérés ou des risques présumés, les intérêts économiques, la capacité politique ou technique de répondre au problème, la pression des forces sociales ou géopolitiques. C'est, par exemple, l'année 1990 qui sert de référence pour la stabilisation des taux nationaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Le développement durable est un champ variable de réflexions, de pratiques et de prises de conscience, bien davantage qu'une réalité univoque. La diversité structurelle de ce champ ne se prête pas pour l'instant à des significations trop précises de l'expression, qui tendraient à la réduire et la figer, ce qui explique le caractère très ouvert des définitions du développement durable communément acceptées. On peut rappeler celle de l'ONU : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (Brundtland, 1987). Cette définition renvoie aux trois caractéristiques du concept de développement durable : la prise en compte du long terme dans les décisions du présent ; le couplage de la question écologique et de la question sociale ; la nécessité d'agir en amont de l'apparition des problèmes, en se dégageant des logiques sectorielles pour réarticuler ou redéfinir les différentes dimensions qui concourent au développement, à diverses échelles. Désormais, les mots-clés en matière de politique environnementale sont « biodiversité », « changement climatique », « désertification », « lutte contre la pauvreté », « développement durable et équitable », etc.

L'ensemble de ces discours et de ces mesures constitue l'idéologie planétaire du développement durable, désormais présente à tous les niveaux de gestion, de l'ONU aux communes de campagne les plus reculées. Et, élaboré au niveau planétaire, il s'applique dorénavant aux échelles multiples. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) promeut un « développement durable » de l'Europe. En France, la loi d'aménagement et de développement *durable* du territoire (LOADDT) de 1999 entend changer de manière significative les pratiques antérieures. À l'échelle locale, le développement durable est un des grands thèmes des politiques de développement local, la mise en place d'agendas 21 locaux en constituant un exemple.

La notion de développement durable exprime une tension et un compromis entre des préoccupations qui sont considérées comme non antinomiques et compatibles. Dans le rapport Brundtland, la notion de développement durable s'efforce de concilier la croissance économique et la nécessité d'un tournant écologique. Cette approche part des situations existantes, qu'il s'agit de faire évoluer sans visée normative ni présupposés sur un état d'équilibre à atteindre, en progressant pas à pas et en s'appuyant sur des procédures démocratiques.

La difficulté de la tâche expose cependant le concept à un certain nombre de contradictions. Vue sous l'angle de l'action politique, la notion soulève en effet trois types de difficultés.

1. Elle est l'objet d'une gamme de saisies divergentes et contradictoires : le contresens commode (assimilant durable à pérenne), le marketing, la langue de bois, l'opportunisme, l'ingérence, mais aussi la redéfinition d'objectifs politiques et l'émergence de pratiques alternatives au sens large.

2. Elle n'empêche pas l'aggravation des problèmes écologiques et sociaux. La sensibilisation qui s'effectue s'assortit d'une impuissance collective. Ce constat nourrit un profond scepticisme sur le caractère opératoire du concept.

3. Sa banalisation en affaiblit la portée. L'attitude vis-à-vis du développement durable a basculé, passant du rejet hostile à l'acceptation tranquille d'une *doxa* « molle ». La notion rejoint le monde des évidences et vérités consensuelles, sans que ses implications soient acceptées ni même souvent pesées. Le développement durable a ainsi transité dans les consciences d'une zone de non-lieu (utopie, etc.) à une situation d'ubiquité qui désamorce son potentiel de mise en question.

Du point de vue scientifique, le « développement durable » pose aussi des problèmes qui conduisent *in fine* à ne pas l'utiliser comme concept scientifique.

1. Mise au point pour tenter de concilier croissance de la production, lutte contre la pauvreté et respect des ressources naturelles, la notion de « développement durable » est un outil politique, qui a la lourde charge de gérer

quelques-unes des contradictions majeures des sociétés contemporaines. Cette notion alimente désormais un nombre considérable d'études, constat qui s'explique en bonne partie par l'importance des budgets de recherche souvent pilotés directement par des instances gouvernementales internationales et nationales, consacrés aux différentes facettes du « développement durable ». La conséquence en est une imprégnation de la production scientifique contemporaine par des discours de nature idéologique ainsi que la faiblesse des approches critiques des hypothèses et postulats qui sous-tendent cette notion.

2. Outil de renforcement du contrôle de la production scientifique par le pouvoir politique, la notion de « développement durable » est aussi un levier potentiel d'inféodation des sciences sociales aux sciences de la nature. En effet, pour certains, l'argument fondamental du « développement durable », nouveau dilemme malthusien, repose sur le différentiel de croissance entre l'humanité et le stock de ressources naturelles dont elle dispose, différentiel qui serait à l'origine d'une rupture d'équilibre, car il est bien connu, d'après des expériences animales, qu'en milieu clos aucune population ne peut croître indéfiniment sans remettre en cause les conditions mêmes de son existence. La nécessité politique du « développement durable » reposerait donc sur la prise de conscience des limites de la planète évaluées à partir des sciences de la nature (notamment biologiques) et transférées sans grande précaution au champ des sciences de l'homme et de la société. À la limite, on peut être tenté de glisser du « durable » vers l'« immuable » et de définir une « capacité de charge » indépassable, l'objectif étant, par exemple en matière de tourisme, de réglementer, voire d'interdire l'accès à certains lieux décrétés « pleins ».

Parallèlement, et loin de toute rhétorique, un certain nombre d'idées et de pratiques cheminent dans la société et la travaillent. Avec ses contradictions, le couple développement/environnement, constitutif de la notion, s'installe comme arène particulièrement dynamique dans un espace politique mondial en émergence.

Toutefois, expliciter le référentiel du développement durable ne peut permettre de faire le tour du problème. Il importe aussi d'analyser les usages du terme, dans les champs où ce concept s'est déployé récemment et qui intéressent au premier chef la géographie : l'agriculture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le tourisme, par exemple. Il s'agit là d'un vaste domaine de recherche, qui mérite d'être mené en conservant l'indépendance du moment scientifique de la connaissance.

CE + RK & MS

Antoine Serge, Barrère Martine & Verbrugge Geneviève (dir.), *La planète Terre entre nos mains*, Paris, La Documentation française, 1994. **CMED**, *Notre avenir à tous. Rapport Brundtland*, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Éd. du Fleuve, Montréal, 1988. **Sachs Ignacy**, *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le xxie siècle*, Paris, Syros, 1993. **Theys Jacques**, *L'environnement au xxie siècle*, Paris, Germes, 2000 (3 vol.).

Développement local, Écologie (Géographie et), Écoumène, Monde, Mondialisation, Nature, Nature (Espace et), Patrimoine, Terre, Tourisme.

Développement local 1

Local development, Ortsentwicklung (Entwiclung auf lokaler Ebene)

Dynamique multidimensionnelle et multiactorielle au sein d'une société* locale* consistant en la construction et la réalisation d'un projet* de développement* autocentré et endogène de cette société.

L'idée de développement est définie depuis le xviiie siècle en France comme le fait d'évoluer, de s'épanouir. C'est en ce sens que le mot a été massivement utilisé après 1950 pour décrire la réduction des inégalités et de la pauvreté dans le monde par l'aide au progrès des plus défavorisés. Le mot « local », quant à lui, est utilisé couramment depuis la fin des années 1970, par opposition au « national », au « global », au « régional » ou au « mondial »..., comme le montre en 1983 le numéro de la revue *Autrement* : « Le local dans tous

Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre **Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers** Développement durable et territoires Dossier 4 (2005) La ville et l'enjeu du Développement Durable

Patrimoine et développement durable sont deux notions qui présentent de fait certaines analogies, qui expriment la même volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, le présent et le futur des sociétés, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle. Le patrimoine peut être considéré comme une ressource non renouvelable, qu'il s'agirait de sauvegarder, d'économiser et de valoriser. La référence au patrimoine et sa nécessaire préservation et transmission serait même devenue l'un des modes de légitimation privilégiés de la durabilité à l'échelle planétaire (Lazzarotti, 2003).

Le patrimoine est une ressource symbolique, étroitement liée à la question de la mémoire et de l'identité, volontiers utilisée par les élus locaux. Mais également une ressource économique, sous l'angle notamment touristique, la patrimonialisation représentant un mode de valorisation d'un espace « désaffecté ».
Mais cette proximité apparente des deux notions généralement associées dans les discours, ne masque-t-elle pas une certaine contradiction dans les actes ? Protéger un nombre croissant d'éléments patrimoniaux ne va-t-il pas à l'encontre de l'un des objectifs majeurs du développement durable à cette échelle des agglomérations, à savoir la densification urbaine? Promouvoir la compacité, augmenter l'offre de logement dans les communes-centres des agglomérations, implanter des équipements attractifs et des emplois peut se heurter à la volonté par ailleurs affichée de préserver des tissus urbains, y compris ceux hérités des deux derniers siècles. La notion de « ville durable » ne renvoyant pas forcément
à l'idée de « pérennité des formes urbaines » mais à celle de maintien des villes dans la durée (Zuindeau, 2000), c'est bien le processus de reconstruction permanent, exprimé à travers l'expression de « renouvellement urbain », qui est au coeur de la problématique de la durabilité. Et ce principe de « reconstruire la ville sur la ville » peut entrer en contradiction avec le souci de conserver une gamme de plus en plus large d'héritages urbains.
6 C'est autour de cette contradiction potentielle que sera organisé ce texte, qui vise ainsi à mettre en perspective deux notions qui sont fréquemment juxtaposées, sans pour autant faire l'objet d'une véritable articulation.

Durabilité et patrimonialisation : analogie ou contradiction ?

12 Le patrimoine est ce qui *demeure*, ce que la société choisit de mettre « hors du temps… ». Il est constitué des éléments qu'un groupe humain cherche à transmettre aux générations futures, en s'assignant comme objectif ne pas en trahir ou subvertir le sens : des lieux, bâtiments, objets, que l'on tâche d'exclure de la trajectoire des objets courants (de l'usage au déchet et finalement à la disparition).
13 Cantonnée à un nombre fini d'éléments jusqu'au XIXe siècle, essentiellement limitée aux monuments historiques, la notion de patrimoine a connu, au cours des dernières décennies du XXe siècle, un élargissement sans précédent. Sorti du carcan du monument historique le patrimoine devient à la fois plus proche de nous dans le temps, plus étendu spatialement et plus diversifié thématiquement. Depuis les années 1970, la notion de patrimoine tend ainsi à couvrir des espaces de plus en plus vastes, relevant à la fois du monumental et du quotidien, de l'exceptionnel et de l'ordinaire (Leniaud, 2002). Cet élargissement du champ patrimonial a

inévitablement tendance à entrer en contradiction avec d'autres utilisations de l'espace, avec des projets de développement, de requalification ou de réutilisation d'espaces, de lieux et de bâtiments qui tendent à être reconnus comme patrimoines par certains groupes sociaux (Gravari-Barbas, Veschambre, 2003).

14 En même temps, l'extension du champ patrimonial accentue la crainte de la transformation des centres-villes en musées et celle de la spécialisation économique (culture, tourisme, loisirs, commerce haut de gamme…) et sociodémographique à l'œuvre depuis trente ans (Bidou-Zachariasen (dir.), 2003). Le coût de la mise aux normes de bâtiments de caractère patrimonial et des besoins en surface ont poussé les entreprises à rechercher des localisations hors des espaces « historiques » des villes centres et des faubourgs anciens. Plusieurs procédures de protection du patrimoine mises en place par l'Etat, tels que les secteurs sauvegardés, ont eu comme effet, direct ou indirect, l'expulsion des activités qui y étaient localisées à l'origine et la gentrification de la population résidente (Semmoud, 2005).

Pour autant, la patrimonialisation n'est pas le seul facteur d'extension des auréoles périphériques autour des villes et de développement des « villes émergentes ». Les politiques de logement et en particulier d'aide à l'accession à la propriété de maisons individuelles, ou encore l'avènement de nouvelles formes de commerces ont également concouru à l'extension des villes.

15 Alors que les élus ne peuvent rester indifférents à une demande de patrimonialisation de plus en plus large et étendue (Beghain, 2005), la situation contemporaine voit se superposer la « prolifération patrimoniale » et la nécessité d'une ville moins étalée, moins consommatrice d'espaces et d'énergies. Or ces deux logiques, « faire durer le patrimoine» (ce qui implique le respect du cadre hérité du passé) et « faire la ville sur la ville » (ce qui implique densification, réutilisation, construction sur des strates superposées), pourraient s'avérer contradictoires. Cependant l'approche de la densification est généralement bien différente de la « table rase » des années de l'après-guerre, avec des interventions plus chirurgicales. Toutefois, celles-ci peuvent compromettre l'intégrité patrimoniale, ce qui implique forcement de faire des choix, de ne garder que ce qui pourrait paraître utile et avoir du sens à un moment donné…

16 Tiraillés par ces contradictions, les responsables locaux intègrent la notion de patrimoine de manière variable, en essayant de concilier d'un côté le souci de préserver des traces de plus en plus importantes numériquement et étendues spatialement et de l'autre, la volonté que la ville continue à fonctionner, qu'elle ne « se muséifie pas », que l'on ne sacrifie pas l'avenir à une préservation stérile du passé. Mais alors que des voix s'élèvent pour dénoncer « l'inflation patrimoniale » (Leniaud, 2002), l'affirmation de la notion de développement durable ne pourrait-elle pas faire reculer celle de patrimoine, en servant d'argument à des opérations de renouvellement urbain moins respectueuses des héritages ?